

A retourner à Vitré Communauté avant le 10 JUILLET 2016

Renseignements concernant l'élève

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Commune :

Téléphone **obligatoire** : OU

Nom du responsable légal :

Prénom du responsable légal :

INFORMATION

Cette demande concerne uniquement les élèves transportés par le train.

Documents à joindre :

- La Liasse SNCF (abonnement scolaire règlementé avec subvention pour élève DEMI-PENSIONNAIRE)
- Demande de carte KORRIGO (Formulaire ASR)
- 2 photos d'identité identiques.

Après acceptation de votre dossier par Vitré Communauté, vous recevrez par courrier à votre domicile la carte KORRIGO de votre enfant à charger auprès de votre gare SNCF.

Etablissement fréquenté à la rentrée (2016)

Lycées (cochez la classe suivie à la rentrée 2016)

<input type="checkbox"/>	4ème	<input type="checkbox"/>	3ème	<input type="checkbox"/>	2nde	<input type="checkbox"/>	1ère	<input type="checkbox"/>	Term				
--------------------------	------	--------------------------	------	--------------------------	------	--------------------------	------	--------------------------	------	--	--	--	--

Collèges (cochez la classe suivie à la rentrée 2016)

<input type="checkbox"/>	6ème	<input type="checkbox"/>	5ème	<input type="checkbox"/>	4ème	<input type="checkbox"/>	3ème	<input type="checkbox"/>	SEGPA				
--------------------------	------	--------------------------	------	--------------------------	------	--------------------------	------	--------------------------	-------	--	--	--	--

Option :

Primaires (cochez la classe suivie à la rentrée 2016)

	MS		GS		CP		CE1		CE2		CM1		CM2
--	----	--	----	--	----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----

Si l'élève est en garde alternée, A-t-il besoin de 2 transports ? OUI NON

Si oui, **merci d'agrafer les deux dossiers** et un **document attestant de la garde alternée** (Attestation sur l'honneur, modèle disponible sur le site internet : www.vitrecommunaute.org)

TRAJET SNCF

Gare de départ :

Garde d'arrivée :



PROCEDURE DE RENVOI DE LA DEMANDE

Compléter et renvoyer le formulaire à Vitré Communauté **avant le 10 juillet 2016**, joindre obligatoirement une liasse SNCF, une liasse KorriGo et deux photos d'identité.

Après acceptation de votre demande de transport par Vitré Communauté, vous recevrez à votre domicile une carte KOR-RIGO à charger dans votre gare SNCF.

MODALITES DE REGLEMENT DE LA PARTICIPATION FAMILIALE

NE PAS JOINDRE DE REGLEMENT A CETTE DEMANDE

Vous recevrez une facture dans le courant du mois de novembre à régler directement au Trésor Public. Le montant de la participation familiale 2016-2017 est de 110 euros.

La facture sera adressée au nom et à l'adresse du responsable légal demandeur figurant sur ce dossier.

Passé le 10 juillet, sans justification particulière, une participation familiale de **150 €** sera demandée (ne sont pas concernés par cette majoration les élèves qui déménagent, les élèves internes devenant demi-pensionnaires, ou les élèves affectés tardivement dans un établissement) ou bien de **40 €** pour les demandes qui auraient bénéficié de la gratuité à partir du 3^{ème} enfant.

GRATUITE DU TRANSPORT

Je souhaite bénéficier de la gratuité du transport scolaire :

3ème enfant ou plus.

La gratuité est accordée à partir du 3^{ème} enfant (le plus jeune) d'une même famille. Si vos enfants aînés empruntent un transport scolaire du Conseil Général d'Ille et Vilaine, vous devez nous transmettre avant le 01 octobre 2016 une copie du titre de transport de votre enfant.

Nom et Prénom des enfants de la famille bénéficiant d'une carte de transport scolaire (2016-2017)	Etablissement fréquenté (Nom/Lieu) (2016-2017)	Classe (2016-2017)
1er		
2è		
3è		
4è		

2ème carte/Garde Alternée. (attention : en cas de garde alternée vous devez remplir une demande pour chaque transport)

Nom du second parent : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Signature du
second parent :

ATTESTATION FAMILIALE

Je soussigné : (nom et prénom du responsable légal demandeur),

NOM :

Prénom :

certifie sincères et véritables les éléments contenus dans cette demande.

Fait à

le :

Signature :

Conformément à la loi 78-17 du 6/01/1978 - Informatique et Liberté - et en particulier l'article 34, toute personne physique peut exercer un droit d'accès sur les informations nominatives le concernant.